



LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE ST SAVIN

Elaboration d'un Projet
d'Aménagement et
de Développement Durable

Présentation de l'étude

- ✓ Une démarche engagée en 2009

- ✓ Définition de la commande
 - Construire un diagnostic cohérent du territoire
 - Introduire le processus « participatif »
 - Définir un cadre stratégique pour conforter l'action future

Quel projet partagé pour le territoire, quelle vie pour ses habitants, quel paysage urbain et naturel, quelles échelles de temps?

Le contexte de l'étude

Situation du territoire

2

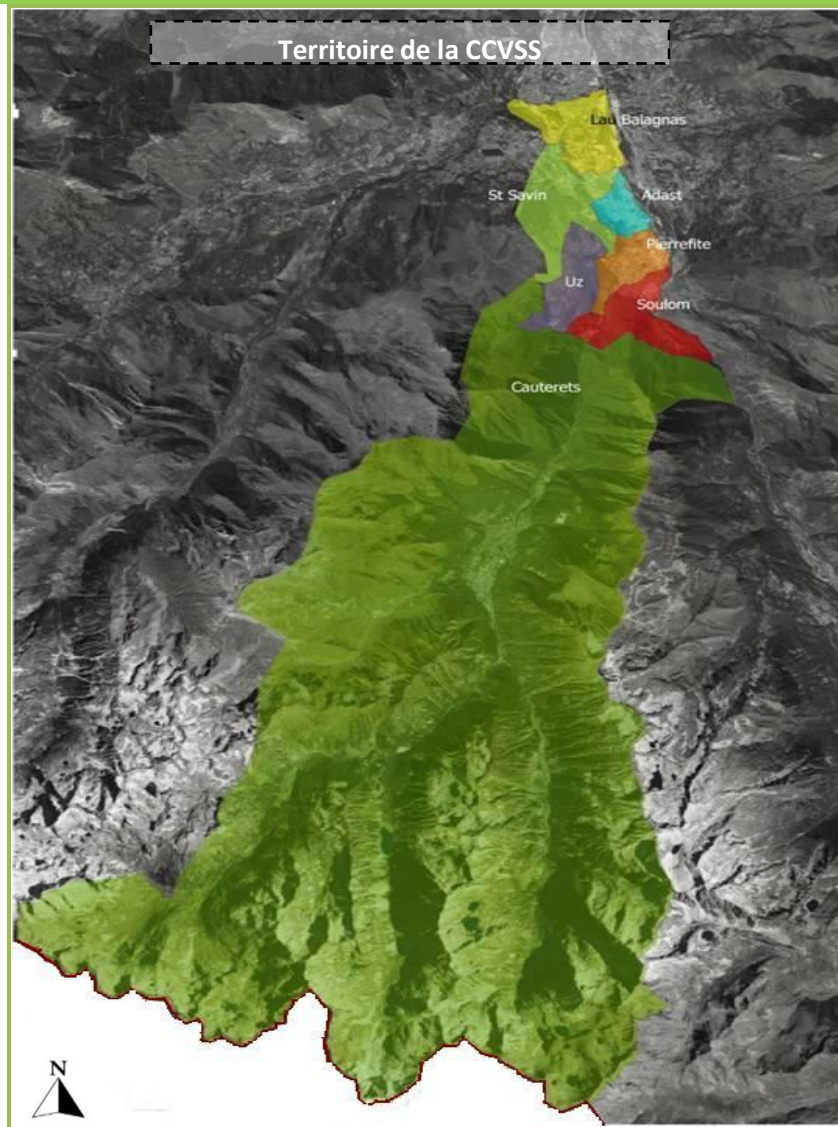
Communauté de Communes de la Vallée de St Savin

Crée en 1997

7 communes
172 km²

4000
habitants
23 hab./km²

Variation topographique
importante de 420m à 3278m

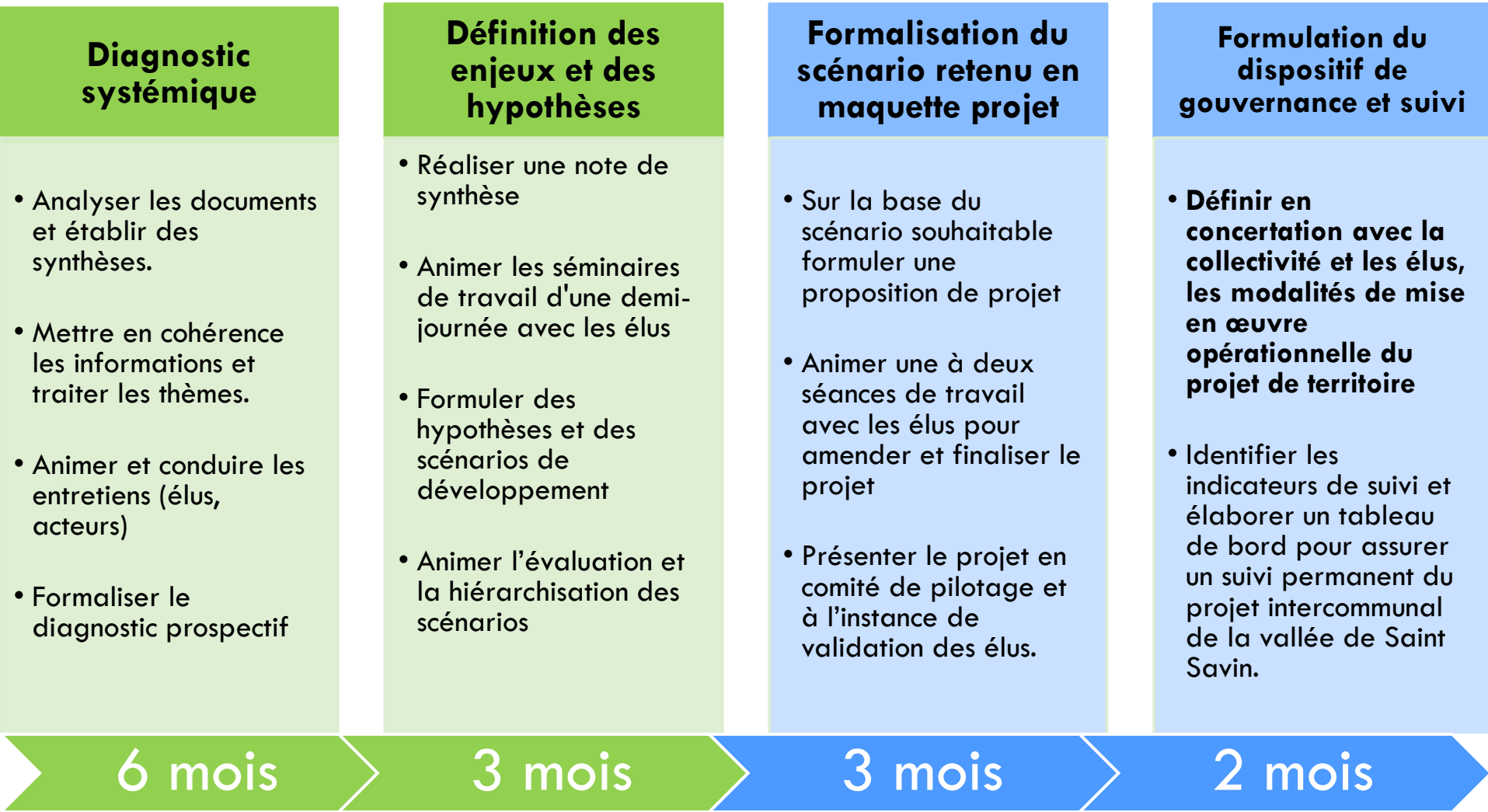


Le territoire de la CCVSS présente les caractéristiques suivantes :

- Qualité paysagère et patrimoine naturel exceptionnels
- Grande accessibilité : proximité de l'autoroute et de l'aéroport, mais aussi des modes de déplacements doux, le train, le vélo
- Dynamisme économique :
 - Tourisme d'été et d'hiver (thermalisme, randonnée, ski)
 - Agriculture
 - Industrie
- Patrimoine architectural remarquable

Objectif: *Définir un cadre stratégique porteur d'orientation et de cohérence*
« Le Projet de Territoire »

Le cadre du Projet de Territoire



Les résultats du diagnostic systémique

L'état des lieux « vu et vécu »

- **« vu »** : à travers la synthèse des études et démarches antérieures , les mettre à l'échelle de la Communauté de Communes.
- **« vécu »** : Ecouter et échanger avec les élus et personnes ressources.

Axe 1: Conforter la vie des habitants

- Un territoire attractif
- Une part très importante de résidences secondaires
- Un taux d'activité supérieure à la moyenne départementale
- Part prépondérante de l'activité tertiaire

Atouts



- Une baisse de la démographie
- Un vieillissement de la population
- Une certaine précarité des emplois
- Une arrivée massive de jeunes retraités
- Augmentation des prix du foncier et de l'immobilier

Faiblesses



Axe 2: Qualifier le rapport à la montagne et au milieu urbain et naturel

8

- Des axes de dessertes cohérents
- Un territoire préservé
- Une activité agricole encore présente
- Des espaces naturels protégés
- Un patrimoine riche

Atouts



- Une baisse de l'activité agricole
- Dispersion de l'habitat
- Des paysages peu valorisés (la voie verte)

Faiblesses



Axe 3: Contribuer à l'économie du territoire

- Un territoire touristiquement attractif
- Un tourisme diversifié et économiquement fiable
- Un projet de développement de la zone industrielle

Atouts



- Un déficit de communication et d'image
- Une offre commerciale diffuse
- « Cauterets et le reste du territoire »

Faiblesses



Du constat aux préconisations

- Des séminaires de travail sur chaque axe
- Une veille continu

Objectifs:

- ❖ Développer les atouts du territoire
- ❖ Concrétiser la volonté politique
- ❖ Mobiliser un fort réseau d'acteurs et de partenaires
- ❖ Se doter de nouveaux outils et moyens



Les différentes stratégies

S'adapter face aux mutations

- Sociologiques
- Économiques
- Besoins
- Concurrence touristique

Développer l'image du territoire

- Territoire rural
- Environnement sain
- L'offre du territoire
- Communiquer

Mobiliser les moyens nécessaires à la construction de projet

- Politique globale
- Ingénierie de projet
- Mobiliser, communiquer

Stratégie 1:

S'adapter face aux mutations



Objectifs

- Maintenir et améliorer l'accès aux services publics
- Anticiper les nouveaux besoins des habitants
- Fédérer et mutualiser les acteurs et les outils du développement économique
- Favoriser l'installation des agriculteurs par l'adaptation des structures d'exploitations agricoles



+ 10 ans

- Développer des services à la population en fond de vallée
- Mettre en place une politique enfance/jeunesse
- Regrouper les acteurs du tourisme
- Fédérer les acteurs de l'économie



+ 5 ans

- Mettre en place un document d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité (PLU, SCOT, charte paysagère)
- Engager une étude sur les nouveaux besoins des habitants
- Travailler à l'animation de zone industrielle

Stratégie 2 :

Développer l'image du territoire



Objectifs

- Définir un plan de communication
- Organiser un événement de communication sur la CCVSS
- Fédérer les initiatives locales en matière culturelle
- Organiser et fédérer la production touristique



+ 10 ans

- Porter des projets à plus grande échelle (Espagne)
- Travailler avec les acteurs du tourisme et de l'habitat envers la rénovation du bâti existant



+ 5 ans

- Développer le réseau d'actions culturelle sur l'ensemble du territoire
- Organiser une fête de l'intercommunalité
- Créer un site internet
- Valoriser le tracé de la voie verte

Stratégie 3:

Mobiliser les moyens nécessaires à la construction de projet



Objectifs

- Définir une politique globale communautaire d'aménagement du territoire,
- D'outils propres à l'ingénierie de projet,
- Communiquer en éditant régulièrement des documents d'information.



+ 10 ans

- Développer une maison du tourisme
- Créer une centrale de réservation commune à l'ensemble du territoire
- Organiser une vieille et un travail coopératif sur les territoires similaires à celui de la CCVSS
- Politique d'édition de documents relatifs au travail accompli ou en cours



+ 5 ans

- Animer le développement du territoire avec des commissions de travail autour de chaque projet
- Développer un service "d'ingénierie de projet"
- Encourager la mise sur le marché des biens secondaire
- Continuer le travail coopératif avec les acteurs locaux et voisins



LE POLE D'EXCELLENCE RURALE

L'ÉCOLOGIE TERRITORIALE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT
DU PAYS DES VALLÉES DES GAVES

Contexte

- **Octobre 2010** : dépôt du dossier de candidature PER
- **31 janvier 2011** : ajout de la compétence « Création, gestion, aménagement de zones industrielles et artisanales » aux statuts de la CCVSS
- Labellisation du dossier PER « L'écologie territoriale au cœur du développement du Pays des Vallées des Gaves » par décret n° 2011-1019 du **25 août 2011**
- **6 décembre 2011** : identification d'intérêt communautaire des ZAE de Pierrefitte-Nestalas, Soulom, Cauterets et Lau-Balagnas

ZAE de Pierrefitte-Nestalas



Station de traitement des boues d'épuration

Aménagement d'une micro-crèche

Réaménagement des espaces situés devant l'entreprise FERROPEM

Projet hors PER: PDC – La Poste

ZAE Pierrefitte-Nestalas



Boues d'épuration

• Coût prévisionnel : 700 000 €
Subvention PER : 150 000 €

• Etude de pré faisabilité réalisée par le cabinet d'études MPE en 2009 sous maîtrise d'ouvrage SMDRA.

- **10 juillet 2012** : réunion rassemblant l'ensemble des gestionnaires de stations d'épuration de l'arrondissement et le SIRTOM
- **Août/sept** : collecte informations
- **Octobre 2012** : commande étude de faisabilité



Micro crèche

• Coût prévisionnel : 176 000 €
Subvention PER : 46 680 €

- Plan de financement validé
- L'opération est en phase de démarrage (études de moe)
- Début des travaux : 2013

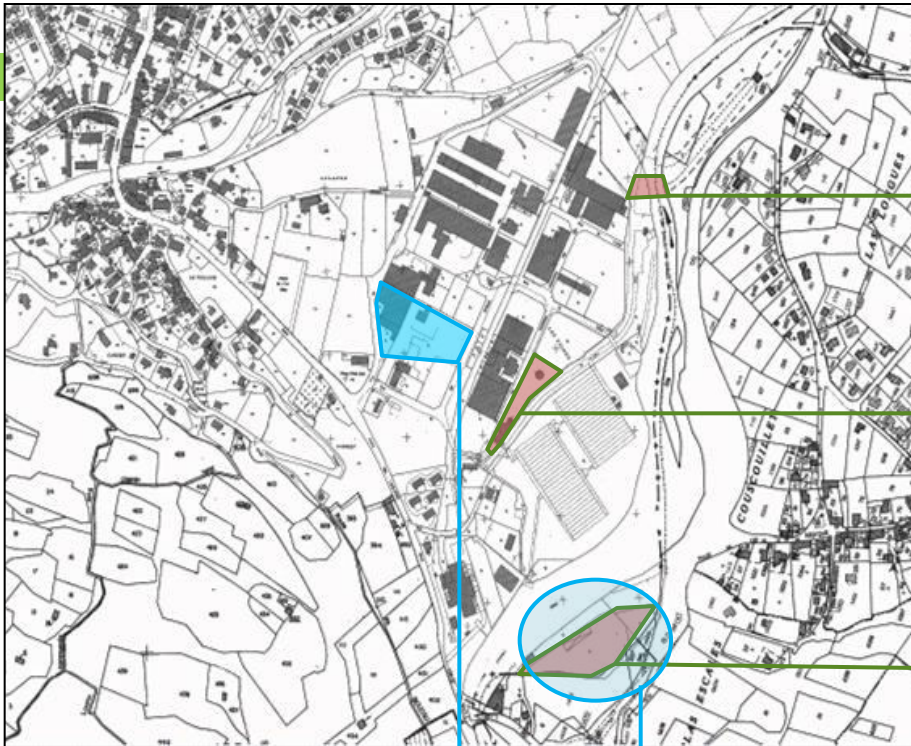


Ferropem

• Coût prévisionnel : 250 000 €
Subvention PER : 50 000 €

- Etude de faisabilité par le cabinet MARGUERIT
- Juill/Sept : Rencontres avec M. POUPON, directeur de l'entreprise FERROPEM
- Le projet présenté aux élus de la CCVSS puis au COPIL
- Le dossier de subvention doit être constitué
- Début des travaux prévus fin du 1er semestre 2013

ZAE de Soulom



Projet hors PER : Construction d'une passerelle piétonne entre Soulom et Villelongue

Projet hors PER : Réhabilitation du château d'eau à des fins industrielles

Centre de mobilité et de covoiturage

Hôtel d'entreprises

Projet hors PER: Rachat du terrain au RTE

ZAE Soulom / Villelongue



Hôtel d'entreprises

• Coût prévisionnel :
3 300 000 €
Subvention PER :
700 000 €

• L'entreprise HC Pyrénées quitte la ZAE et met en vente l'ensemble de ses terrains et bâtiments. La superficie disponible, l'emplacement en entrée de zone et la nature des bâtiments permet d'envisager l'installation d'un hôtel d'entreprises. Le bâtiment est facilement divisible et dispose de plusieurs accès.

• **18 septembre 2012** : Décision du Conseil Communautaire d'acheter une partie du terrain situé dans le périmètre déclaré d'intérêt communautaire en vue de l'installation de l'hôtel d'entreprises.



Covoiturage

• Coût prévisionnel :
250 000 €
Subvention PER :
64 500 €

• Réalisation d'une étude de positionnement des futures zones d'activités d'Agos Vidalos et Villelongue par la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès Gazost

• Bureau d'études retenu (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne)

• Réunion avec la DREAL prévue.